

Le financement :

Les finances de la commune sont saines.

L'enveloppe financière de la salle de convivialité a été fixée avec la trésorerie des Pieux ; la commune de Helleville peut emprunter 300000 euros à une banque pour financer le projet de la salle. L'importance de cet emprunt ne va pas mettre en péril les finances de la commune.

Il n'y aura **pas d'augmentation d'impôts** suite à ce projet.

A cette somme s'ajoute les subventions Etat, Conseil Général, et réserve parlementaire pour un total de 80000 euros ; les finances de la commune sont saines, nous disposons de 85000 euros d'auto financement. De nombreux travaux d'entretien et d'investissement ont été réalisés pour préparer l'investissement de la salle.

Le parking et les réseaux :

La Communauté de Communes de Pieux de par ses compétences a confirmé son accompagnement du projet pour la réalisation du parking public de la voirie et des réseaux. **Il s'agit d'un projet communal avec un accompagnement communautaire.**

La proximité de l'école impacte le stationnement pendant les travaux : une réflexion est déjà engagée.

Les travaux de la CCP seront votés par les élus communautaires et **le Maire aura la charge de défendre notre projet.**

Jean-françois Lamotte



NB : aucune construction n'est prévue à proximité de la salle

QUESTIONS REPONSES LISTE «CONSTRUISONS L'AVENIR»

Mesdames, Messieurs, Chers amis

A ce stade de la campagne électorale il est nécessaire de faire quelques clarifications.

Une salle de convivialité est un équipement structurant pour une commune avec une durée de vie de 30 ans minimum.

A cette échelle, il n'est pas facile de se projeter dans l'avenir : comment imaginer notre commune sur le long terme alors que certains Hellevillais viennent juste de terminer leur maison ?

Quelles sont les priorités ?

Peut-on avoir un œil extérieur et critique sur notre bourg ?

Doit-on mettre les bâtiments les uns à côté des autres sans avoir une vue plus globale ?

La Communauté de Communes des Pieux (CCP) continuera-t-elle à financer des bâtiments scolaires dans chaque commune dans 10 ans, dans 20 ans ?

Toutes ces questions, nous nous les sommes posées au travers de l'étude d'aménagement du bourg réalisée par le cabinet Brauns. (consultable en Mairie)

Cette projection dans l'avenir est un souhait du conseil municipal par **soucis de qualité** et ne peut être remis en cause par des contraintes techniques dont la commune n'a pas les compétences : canalisation enterrée, quelques places de parking, retournement du bus scolaire. Si tel était le cas le conseil aurait dû demander à la CCP de fixer l'implantation de la salle.

L'implantation de la salle :

L'étude s'est traduite par des **orientations d'aménagement du bourg** qui intègrent un certain nombre de principes de développement durable et répondent aux objectifs suivants :

- assurer une bonne intégration des futurs projets de construction dans le bourg
- concevoir un espace public convivial au cœur du bourg (possibilité d'implantation pour un « micromarché »)
- créer une trame de cheminements
- concevoir des espaces publics rustiques et accessibles
- organiser le stationnement près des équipements
- proposer un espace de jeux
- proposer un aménagement de qualité de l'espace piéton entre mairie et cœur de bourg
- assurer le positionnement de la future salle de convivialité

Les orientations d'aménagement issues de cette étude ont abouti à plusieurs scénarii pour trouver le meilleur emplacement de la salle : au sud de l'église proche de l'école.

L'emplacement et le projet retenu par le conseil ont pour but de **créer un cœur de bourg s'articulant autour de la salle avec un parvis entre l'église, l'école et la salle.**

Une terrasse de 200 m² pour monter la tente des associations et un préau côté école s'ouvrant sur le parvis seront attenants à la salle.

Le conseil d'architecture d'urbanisme et environnemental de la Manche a consolidé notre décision.

Les services techniques de la Communauté de Communes des Pieux travaillent sur une esquisse pour la création d'un parking de 40 places et pour une **sécurisation identique de l'accès au bus pour les enfants**. A terme des places de stationnement sont prévues à proximité de l'école.